



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 25 JUN 2020**

**Date de convocation :**

18/06/2020

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq juin à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Mmes Mrs, Annabelle ALESSANDRIA, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Denis OLIVE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Yassine SEBAHOUI, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Daniel RENOULLEAU, Nicole HERRISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Claudie SERRE (pouvoir à Raphaël LOPEZ) et Mélissa OBBIH (pouvoir à Claude AYMERICH).

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2020/45 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE POUR LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE L'HOSPICE – TRANCHE fonctionnelle 2**

Le Maire rappelle les délibérations du 23 mai 2019 qui actaient la réalisation de la restauration de la chapelle de l'Hospice, **édifice classé au titre des monuments historiques**, avec demande de subventions à la DRAC sur les études préalables et les études architecturales, tout comme à la Région et au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour la restauration totale de la chapelle.

Il s'agit de déposer à nouveau la demande pour respecter les plafonds de financement de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

Les travaux consistent en la consolidation des structures de l'édifice tout en conservant les caractéristiques et en privilégiant la conservation des matériaux anciens, mais aussi en la restauration complète de la chapelle avec restauration des décors de la voûte après reprises structurelles. Le programme global, pour la chapelle, s'élève à **1 026 383,13 € HT** de travaux.

La présente demande, concernant la tranche fonctionnelle 2 de la chapelle, elle s'élève à 496 530,93 € HT. Les travaux consistent en la confortation et la restauration de la charpente, de la couverture de la chapelle, la restauration de la couverture du comble, de la sacristie et du bureau, ainsi que l'installation du paratonnerre. Cette phase comporte une variante économique pour la finition des sols du comble.

Ce projet est soutenu par l'Etat (DRAC Occitanie), demandes déposées en 2019 à la Région Occitanie et au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la réalisation des travaux de restauration de la chapelle de l'Hospice, tranche ferme, pour un montant de **496 530,93 € HT**.

**VALIDE** le plan de financement suivant :

|  |      |              |
|--|------|--------------|
| DRAC OCCITANIE                           | 40 % | 198 612,37 € |
| Région Occitanie                         | 20 % | 99 306,19 €  |
| Conseil Départemental des Pyr-Orientales | 25 % | 99 306,19 €  |
| Autofinancement                          |      | 99 306,19 €  |

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 25 juin 2020

 **Le Maire,**  
  
**William BURGHOFFER**